

**Peuple :** Zenú

**Commission :** L'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

**Problématique :** "Comment les Peuples autochtones peuvent-ils exercer leur droit à la terre et aux ressources naturelles face à l'exploitation industrielle, tout en préservant leur culture et en contribuant à leur développement économique durable ?"

Les Zenú sont une communauté indigène située dans les départements de Sucre et de Córdoba, dans le nord de la Colombie. Ils sont le deuxième plus grand peuple indigène du pays, avec une population de 307 091 individus. Leurs artisanats traditionnels incluent l'orfèvrerie, la poterie et la céramique, ainsi que l'artisanat, en particulier leurs chapeaux tressés complexes connus sous le nom de "sombbrero vueltiao", emblématiques de la côte caraïbe colombienne. L'organisation ancienne du peuple Zenú était hautement structurée. Chaque province centralisait son pouvoir sous l'autorité d'un cacique ou chef, ce qui leur permettait d'entreprendre d'impressionnants projets hydrauliques, comme la construction de systèmes de canaux d'irrigation. Les Zenú étaient réputés pour leur maîtrise exceptionnelle de l'ingénierie hydraulique, une compétence qu'ils ont perfectionnée en raison de leur proximité avec les rivières San Jorge, Sinú, Cauca et Magdalena.

Les Zenú parlaient la langue Guajiba ou Guamacó, mais celle-ci a disparu lors de la conquête espagnole. Cette colonisation a marqué le début d'un processus systématique et violent de dépossession des terres contre le peuple indigène Zenú. Ce processus a eu des effets profonds sur les pratiques culturelles et organisationnelles de la communauté, car des institutions comme l'encomienda (un droit accordé aux colonisateurs pour exiger des tributs et du travail forcé) ont perturbé leur mode de vie.

Il est à noter que, comme l'indique l'ONG Grupo Semillas, bien que le Resguardo Indígena Zenú de San Andrés de Sotavento ait été créé en 1773 par la couronne espagnole par cédula royale (reconnu par la loi 89 de 1890 et par les actes notariés n° 30 de 1927 et 1928, tous deux de Chinú) avec une extension de 83 000 hectares, actuellement le peuple Zenú ne dispose effectivement que de 14 000 ha, dont 10 086 sont protégés par des titres récents. Autrement dit, ils n'ont accès même pas au quart de leur propre territoire. Il ne faut pas oublier que le grand territoire ancestral zenú dépassait largement le territoire revendiqué.

Le Resguardo n'est pas un espace continu et met en conflit le territoire en raison de l'utilisation variée et non concertée des terres selon leurs potentialités. Il existe un titre colonial et de nombreux titres individuels délivrés par l'INCORA, désormais INCODER. Il n'y a pas eu d'engagement de l'État à restituer le Resguardo dans son intégralité à ses légitimes propriétaires, les Indiens Zenú. Le peuple Zenú continue de réclamer son droit légitime à l'occupation et au contrôle des 83 000 hectares.

La lutte pour la récupération a commencé en 1973 dans la finca Venecia, puis la finca Aguas Mojosas a été récupérée. Mais l'intensification de la récupération s'est produite entre 1987 et 1992, lorsque les indigènes ont pris des terres et que la violence s'est intensifiée. L'État a été contraint, par l'intermédiaire de l'INCORA, d'ordonner un plan d'acquisition et de restitution des terres par la résolution 054 du 21 septembre 1984. Ces luttes ont pris de l'ampleur à l'abri de la renaissance du mouvement indigène en Colombie, qui a eu pour moteur clair les orientations et mobilisations des années 30-40. La naissance du Conseil Régional Indigène du Cauca (CRIC) et des autres structures organisationnelles dans d'autres départements et au niveau national (ONIC) ont apporté un soutien crucial au peuple Zenú. C'est ainsi que l'Organisation des Indigènes Zenú est née dans les années 1979-1980 de la main de l'Association Nationale des Usagers Paysans (ANUC) et du CRIC. À cette époque, le Cabildo Mayor et les cabildos mineurs ont été refondés.

Aujourd'hui, les violations des droits de l'homme subies par la communauté indigène sont liées à la situation stratégique de leurs territoires, ce qui en fait une zone attractive pour l'exploitation minière illégale et fournit des routes clés pour les organisations de trafic de drogue, qui peuvent utiliser diverses sorties vers la mer. En plus des groupes d'extrême droite, l'Armée de Libération

Nationale (ELN) et les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie—Armée du Peuple (FARC-EP) sont également présentes sur le territoire.

Le peuple Zenú a été gravement affecté par les actions des groupes armés. En 2022, les territoires traditionnellement habités par les Zenú ont été ciblés par un "arrêt armé" perpétré par le gang criminel Clan del Golfo. De nombreux indigènes ont été victimes de confinement et de déplacement, ce qui les a contraints à migrer vers les villes, à la recherche de conditions de sécurité pouvant garantir une certaine protection de leur vie et de leur intégrité personnelle.

Notre communauté lutte quotidiennement pour récupérer nos terres et maintenir notre culture, c'est pourquoi le 20 janvier 2025, le peuple Zenú de San Antonio de Palmito, Sucre, informe l'opinion publique et les institutions de l'État que, en raison des omissions répétées et du non-respect des engagements pris par le gouvernement national, l'Agence Nationale des Terres (ANT) et la Société des Actifs Spéciaux (SAE), nous avons décidé de convoquer et de réaliser une *minga* (mobilisation collective pour la défense de droits) permanente dans le cadre de la récupération et de l'assainissement territorial de notre resguardo.

Cette décision est le résultat de la violation persistante des accords atteints lors de *mingas* précédentes et des engagements publics établis pour la remise des fermes : Simba, La Laguna et Potosí, qui font partie intégrante de notre territoire ancestral. Malgré les promesses des institutions de l'État, nous n'avons constaté aucun progrès substantiel ni aucune action concrète pour la mise en œuvre de ces accords, ce qui a engendré un profond mécontentement et une frustration au sein de nos communautés. Nous réitérons notre volonté de dialogue et de négociation, mais aussi notre détermination à défendre fermement nos droits face à l'inaction des institutions étatiques.

Le peuple autochtone Zenú est prêt à poursuivre sa lutte pour la préservation de sa culture et de ses territoires ancestraux. Cette communauté s'oppose à l'exploitation industrielle et a confiance en ses capacités pour assurer un développement économique durable.